

## Vie des Sociétés

La SOCIÉTÉ DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIÈRES ET FINANCIÈRES "SO.CA.F." - 26, avenue de Suffren, PARIS 15<sup>e</sup>, fait savoir que la garantie qu'elle a accordée à S.A.R.L. ADMIUS - TRANSACTIONS IMMO ET ADMINISTRATION DE BIENS EQUITY Group 12, avenue de la Marcellaise - 67000 STRASBOURG pour les opérations de : TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE - NON DÉTENTION DE FONDS visées par la loi du 2 janvier 1970 cessera TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis. Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence JP / SP. 30 438

## TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

**IBR SA**  
Siège social : 48, rue du Vieux-Marché-aux-Vins  
67000 STRASBOURG  
RC Strasbourg 96 B 493

Par décision du Conseil d'Administration du 8 mai 2016, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 15, rue du Dôme - 67000 Strasbourg au 48, rue du Vieux-Marché-aux-Vins - 67000 STRASBOURG. **Ancienne mention :** le siège social est fixé à 67000 STRASBOURG 15, rue du Dôme. **Nouvelle mention :** le siège social est fixé à 67000 STRASBOURG, 48, rue du Vieux-Marché-aux-Vins. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de STRASBOURG.

## ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG

Société Anonyme au capital de 71 693 860 €  
Siège social : 26, boulevard du Président Wilson  
67000 STRASBOURG  
558 501 912 R.C.S STRASBOURG

## AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont informés qu'une assemblée générale mixte est convoquée le **vendredi 28 avril 2017 à 14 h 30** au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

## ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice social 2016.
  2. Lecture du rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne.
  3. Lecture du rapport sur les comptes annuels, du rapport spécial ainsi que du rapport complémentaire sur le rapport du Président du Conseil d'administration établis par les Commissaires aux comptes.
  4. Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2016.
  5. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016.
  6. Affectation du résultat.
  7. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce.
  8. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016.
  9. Approbation des éléments de la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2016 au Directeur général et à la Directrice générale déléguée.
  10. Approbation des principes de la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2018 au Directeur général et à la Directrice générale déléguée.
  11. Ratification de la cooptation de 2 administrateurs.
  12. Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant.
- II. PARTIE EXTRAORDINAIRE**
1. Lecture du rapport spécial du Conseil d'administration.
  2. Lecture du rapport du Commissaire aux apports et à la scission.
  3. Approbation du projet d'apport partiel d'actifs portant transmission par la société Électricité de Strasbourg à la société S2 de sa branche autonome d'activité ayant pour objet la gestion d'un réseau de distribution d'électricité, approbation de ces apports et de leur rémunération.
  4. Modification des statuts.
- III. PARTIE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**
1. Pouvoirs à donner en vue des publications légales.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de prendre part à l'Assemblée, de voter par correspondance, ou de s'y faire représenter en donnant pouvoir au Président, à un autre actionnaire, membre de cette assemblée, à son conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou à toute personne physique ou morale de son choix, en application de l'article L225-106 du Code de Commerce. Toutefois, seront seuls admis à l'Assemblée, à s'y faire représenter ou à voter à distance, les actionnaires dont il pourra être justifié au préalable de cette manière par l'enregistrement comptable de leurs titres à leur nom ou plus tard le 2<sup>e</sup> jour précédant l'Assemblée à zéro heure, soit dans les comptes de titres tenus par la société, soit dans les comptes de titres tenus par l'intermédiaire habilité. Pour cette Assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication ou de visioconférence et, de ce fait, aucun site ne sera aménagé à cette fin. Les actionnaires peuvent se procurer au siège social (adresse postale : 26, boulevard du Président Wilson - 67932 Strasbourg Cédex 9) ou trouver sur le site Internet de l'entreprise [www.es-groupe.fr](http://www.es-groupe.fr) le formulaire unique de participation ou de vote à distance. Ils pourront également le demander en renvoyant par lettre simple le formulaire de demande joint à la lettre que le Président du Conseil d'Administration a adressé à tous les actionnaires. Ce formulaire devra être renvoyé au siège de la société, à l'adresse postale précitée. Il est rappelé que les procurations écrites et signées doivent indiquer le nom, prénom et adresse de l'actionnaire ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution. En l'absence d'indication de mandataire, le président de l'Assemblée émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable sur tous les autres projets de résolutions. Les votes à distance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus à la société à l'adresse postale précitée 3 jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale. En application des articles L225-106 et R.225-84 du Code de Commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites. Celles-ci sont envoyées au siège social par lettre recommandée avec avis de réception adressée au secrétaire du Conseil d'Administration ou par voie électronique à l'adresse : [questions\\_ag\\_actionnaires@es-groupe.fr](mailto:questions_ag_actionnaires@es-groupe.fr), au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale seront disponibles au siège social dans les délais légaux et, selon le cas, disponibles sur le site Internet : [www.es-groupe.fr](http://www.es-groupe.fr).

Le texte complet des résolutions a été publié avec l'avis de réunion valant avis de convocation paru dans le BALO du 24 mars 2017.

Pour avis,  
Le Conseil d'administration

806871100

## ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Le journal «Les Dernières Nouvelles d'Alsace» est officiellement habilité à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements de Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Vos contacts :  
Tél. : 03 88 21 56 55 - Fax : 03 88 21 56 41 - [dnalegales@dna.fr](mailto:dnalegales@dna.fr)  
Et dans toutes nos agences locales.

Selon l'Arrêté du 22 décembre 2016 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ; sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est de 1,81 € HT pour l'année 2017.

## APPEL D'OFFRES DE REPRISE D'ENTREPRISE

**SELARL ADJE**  
Cécile KRAUSS - Paul PATRY  
Administrateurs judiciaires  
5, rue des Frères-Lumière - 67201 ECKBOLSHEIM

Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, traiteur  
Entreprise située à LA WANTZENAU,  
14 salariés - CA HT au 30 juin 2016 : 668 505 €  
Dépôt des offres de reprise au plus tard le 28 avril 2017 à 18 heures  
Un dossier de reprise peut être obtenu sur demande écrite  
Mail : [contact@adje-aj.fr](mailto:contact@adje-aj.fr) - Tél 03 88 76 91 00 - Fax : 03 88 76 57 17

## Avis divers



## CHANGEMENT DE CONVENTION MATRIMONIALE

Suivant acte reçu par Maître Benjamin MOREAU notaire associé à CHATENOIS, 6 et 7 route de Kintzheim, le 25 mars 2017, Monsieur Pascal Marco BRIGNATZ, et son épouse Madame Carine Charlotte BÖHM, demeurant ensemble à SELESTAT (67600) 29 route d'Épigny. Mariés à la mairie de UFFHOLTZ (68700), le 29 juillet 1989 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage, ont décidé d'adopter le régime suivant: Adoption du régime de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE DE BIENS, portant attribution totale de la communauté au survivant. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Benjamin MOREAU, notaire associé à CHATENOIS (Bas-Rhin), 6 et 7 Route de Kintzheim. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de Grande Instance.

Pour avis, le Notaire

808737300

## Avis d'appel d'offre



## AVIS DE MARCHÉ

## Marché de Travaux

## Directive 2014/24/UE

## POUVOIR ADJUDICATEUR

## Nom et adresses :

CUS Habitat

Le Directeur Général

Office Public de l'Habitat de l'Eurométropole de Strasbourg

Pôle de l'habitat social

24, route de l'Hôpital - CS 70128 - 67028 Strasbourg Cedex.

## OBJET DU MARCHÉ

Construction de 67 logements collectifs sur la parcelle lot 7 de l'éco quartier des Tanneries à LINGOLSHEIM.

Il s'agit de 4 bâtiments répartis sur un socle commun (CUS Habitat et DOMIAL) servant de parc de stationnement et équipement collectif.

La consultation se décompose en 17 lots, désignés ci-après.

Pour le lot 01 (Terrassement Gros œuvre), un groupement de commandes est constitué entre CUS Habitat et la société DOMIAL ESH. Pour ce lot, les travaux de terrassement et de socle (qui ne sont pas dissociables entre CUS HABITAT et DOMIAL) seront suivis par CUS HABITAT en tant que coordonnateur du groupement.

Les travaux de structures des bâtiments d'habitation restent distingués entre chacun des maîtres d'ouvrage.

Les ouvrages à réaliser comprennent :

- Un RôC commun : Socle de 67 places de stationnement pour CUS Habitat, de 30 places de stationnement pour DOMIAL, de locaux vélos, de locaux poubelles et de locaux techniques

- Un bâtiment A en R+6 pour DOMIAL

- Un bâtiment B en R+6 pour CUS Habitat

- Un bâtiment C en R+6 pour CUS Habitat.

- Un bâtiment D en R+6 pour CUS Habitat.

## Adresse auprès de laquelle des informations techniques complémentaires peuvent être obtenus :

## Maitrise d'ouvrage :

Direction du Développement et de l'Exploitation

CUS Habitat - Office Public de l'Habitat de l'Eurométropole de Strasbourg

24, route de l'Hôpital - CS 70128 - 67028 STRASBOURG

Le site MOSSER - Tél. +33 388 21 17 49.

## Maître d'œuvre :

LA COMO

6, rue du Général-Rapp - 67000 STRASBOURG - Tél. +33 388 37 94 95.

## Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents peuvent être obtenus :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.achatpublic.com>

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées

CUS Habitat

Office Public de l'Habitat de l'Eurométropole de Strasbourg

Service des Marchés Publics

24, route de l'Hôpital - CS 70128 - 67028 Strasbourg Cedex.

Type de pouvoir adjudicateur : Organisation de droit public.

Activité principale : Logement et équipement collectif.

Quantité ou montant globale : Marché séparé ordinaire.

Durée du marché : 22 mois (dont 1 mois de préparation).

Classification CCP : Descripteur principal : 451125000.

Code NUTS : FR421.

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP).

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non.

Variante exigée pour les lots : 02, 05, 06 et 14.

Division en lots : Oui.

Il convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

INFORMATION SUR LES LOTS

Lot	Désignation	Code CPV
01	TERRASSEMENT - GROS ŒUVRE (lot commun avec DOMIAL)	451125000
02	AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	451127105
03	ÉTANCHÉITÉ	452614204
04	MENUISERIE EXTÉRIEURE PVC - VR	454210004
05	SERRURERIE - MENUISERIE ACIER - PORTE DE GARAGE	443165003
06	ISOLATION EXTÉRIEURE - ÉCHAFAUDAGES - VETURE BRIQUE	453200006
07	MENUISERIE INTÉRIEURE BOIS - MOBILIER	454210004
08	PLATRERIE - DOUBLAGE - FAUX PLAFONDS	454100004
09	CHAPE - REVÊTEMENTS CARRELAGE - FAIENCE	454310007
10	RÉCEPTION TÉLÉVISUELLE	453123000
11	REVÊTEMENTS DE SOL COLLÉS	454321005
12	PEINTURE INTÉRIEURE - NETTOYAGE DE FINITION	454421008
13	ASCENSEUR	424161006
14	ÉLECTRICITÉ - COURANTS FAIBLES ET FORTS	453112002
15	CHAUFFAGE	452321412
16	VENTILATION	453312101
17	PLOMBERIE - SANITAIRE	452324604

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession.

Se conformer au règlement de consultation.

Capacité économique et financière

Se conformer au Règlement de consultation.

Capacité technique et professionnelle

Se conformer au règlement de consultation.

## CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ :

Conditions particulières d'exécution :

Retenue de garantie de 5 %, qui peut être remplacée par une garantie à première demande ou à une caution personnelle et solidaire.

Caractéristiques des prix : Prix global forfaitaire.

Modalités de variation des prix : Prix fermes.

Modalité de règlement des comptes : Selon les modalités du C.C.A.G.-Travaux.

Le délai global de paiement est de 30 jours.

Modalités de financements :

Etat, Région, Département, EMS, prêts CDC, prêts CIL, Fonds Propres.

Le cas échéant, forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

- En qualité de membres de plusieurs groupements.

## PROCÉDURE :

MARCHÉ en APPEL D'OFFRES OUVERT passé en application des articles 25-1.1 et 67 à 68 du Décret N 2016-360 du 25 mars 2016.

## CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Prix des prestations : 40 %

Valeur technique : 60 %.

## RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Numéro de référence : A018/011.

Date limite de réception des offres : 10 mai 2017 à 12 heures.

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours (A compter de la date limite de réception des offres).

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Aucune enchère électronique ne sera effectuée.

La transmission des pli sur voie électronique n'est pas autorisée.

Les offres peuvent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé.

Cette consultation comporte une clause sociale relative à l'insertion des personnes en recherche d'emploi.

## PROCÉDURES DE RECOURS :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif (TA) de Strasbourg

31, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg

Téléphone +33 388 21 23 23 - Fax +33 388 36 44 66

Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

## Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional du règlement amiable des litiges

Préfecture de Meurthe-et-Moselle

1, rue du Préfet-Claude-Erignac - 54038 Nancy Cedex

Téléphone +33 383 34 25 23 - Fax +33 383 34 22 24.

## Introduction de recours :

Articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative (2 mois à compter de la notification ou publication de la décision du pouvoir adjudicateur). Articles L 551-1 et R 551-1 du Code de justice administrative pour le référé précontractuel.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

CUS Habitat - Office Public de l'Habitat de l'Eurométropole de Strasbourg

Secteur Gestion des Marchés Publics

24, route de l'Hôpital - CS 70128 - 67028 Strasbourg Cedex

Tél. +33 388 21 17 03 ;

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 31 mars 2017.

AVIS ÉGALEMENT ENVOYÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE le 28 mars 2017 (n° 2017/3 064-120733).

Le Directeur Général, Jean-Bernard DAMBIER

806974200



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

## Identification de l'organisme qui passe le marché :

Etablissement Public de Santé Alsace Nord

141, avenue de Strasbourg - 67170 BRUMATH

## Procédure de passation

Marché passé en procédure adaptée (articles 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016)

Objet du marché : Réalisation d'un terrain multisports

Nombre et consistance des lots : Lot unique

## Modalités d'attribution :

1 - Coût forfaitaire de la prestation : 40 %

2 - Références dans le même domaine : 30 %

3 - Durée totale des travaux : 30 %

Lieu de retrait du dossier de consultation : Etablissement Public de Santé Alsace Nord

Bureau des marchés et des Groupements d'Achats

Sur demande par courriel : [bureaudesmarches@eh-epsan.fr](mailto:bureaudesmarches@eh-epsan.fr)

Ou sur le profil acheteur : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

## Lieu de dépôt des offres :

ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE ALSACE NORD

Bureau des Marchés et des Groupements d'Achats - 141, avenue de Strasbourg -

B.P. 83 - 67173 BRUMATH CEDEX

Ou sur le profil acheteur : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

## Renseignements :

Administratifs - Tél. 03 88 64 57 75 ou 03 88 64 57 16

Techniques - Tél. 03 88 64 61 67

Date limite de réception des offres : le 4 mai 2017 à 12 heures.

Les offres seront envoyées par pli recommandé avec avis de réception postal, ou remis au service contre récépissé.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Déclarations prévues à l'article 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat

Procédure de recours : La juridiction compétente en cas de litige ayant pour objet l'exécution du présent contrat est le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Date d'envoi à la publication : le 31 mars 2017

Le Directeur : D. KAROL

808861700

BRH-PUB 07